

Avis aux porteurs de part du prospectus du FCP Seeyond Equity Factor Investing Euro

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
I (C)	FR0012216984	EUR
I (D)	FR0012216992	EUR
R (C)	FR0012213700	EUR
R (D)	FR0012216976	EUR

Nous informons les porteurs de parts du FCP Seeyond Equity Factor Investing Euro des modifications suivantes :

1- Sélection des titres

De nouveaux facteurs pourront être prise en compte dans les filtres de sélection des titres : le facteur Qualité » (société qui présente des ratios de profitabilité les plus intéressants » ainsi que le facteur « Appréciation de dividende » (société dont on anticipe la plus forte progression de dividende).

Il est à noter que les gérants du fonds Seeyond Equity Factor Investing **Euro** intégreront également des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans leur filtre de sélection.

Aussi, le process de sélection des titres est modifié comme suit :

« L'univers d'investissement est filtré des actions les moins liquides et analysé selon des thématiques. Ces dernières incluent de façon non exhaustive : le filtre « Momentum » (titres présentant le meilleur parcours boursier), « Value » (titres faiblement valorisés), « Faible volatilité » (titres les moins volatiles) et « Petites capitalisations » (titres à faible capitalisation boursière), « Qualité » (société qui présente des ratios de profitabilité les plus intéressants », « appréciation de dividende » (société dont on anticipe la plus forte progression de dividende).

Des critères extra financiers (Environnementaux, Sociétaux et Gouvernementaux) sont également pris en compte dans la composition de l'univers d'investissement. »

2- Process d'allocation entre les facteurs de risque

Le process d'allocation entre les facteurs est modifié comme suit :

« Un modèle quantitatif permet d'allouer entre les différentes thématiques dans l'objectif de générer une surperformance régulière par rapport à l'indice de référence MSCI EMU tout en respectant un budget de TE de 4% maximum par rapport cet indice. »

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer ces modifications. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 17 septembre 2019.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) de l'OPCVM décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

« Service Clients »

43, avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com